

**COMMUNE DE PLOUFRAGAN**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2020

L'an deux mille vingt, le sept juillet, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

**PRESENTS** : Rémy MOULIN, Christine ORAIN-GROVALET, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT (*s'absente à partir de l'affaire n° 11 et donne pouvoir à Patrick COSSOM*), Viviane BOULIN, Patrick COSSON, Mari COURTAS, Romuald LABARRE, Annick MOISAN, Maxime LE CRONC, Marie-Ange LE FLANCHEC, Michel JUHEL, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Julie LEMAIRE, Pierre Jean SALAUN, Séverine TRETON, Céline PESTEL, Pierre-Yves BRUNEL, Laurence BOULVARD, Yann LE GUEDARD, Pascale LABBE, Jean-Yves BERNARD, Marie-Hélène DEMOY, Jean-Pierre HAMON, Claudine PERROT et Martial COLLET

**ABSENT** : Luc STRIDE (donne pouvoir à Annie LABBE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Bruno BEUZIT

**Membres en exercice** : 33

**Présents** : 32

**Votants** : 33

-----

**1) SPL Baie d'Armor Aménagement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **NOMME** M. Anthony DECRETON pour représenter la collectivité à l'Assemblée Générale de la société publique locale « baie d'Armor Aménagement »,

- **PROPOSE** M. Anthony DECRETON pour siéger au Conseil d'Administration.

**2) Désignation à la SEM pompes funèbres**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DESIGNE** Mme Viviane BOULIN, afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée Générale, et le cas échéant du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Locale « Pompes funèbres des communes associées de la région de Saint-Brieuc ».

**3) Compte de gestion 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 établi par le receveur municipal

**4) Compte administratif 2019**

M. LE MAIRE ayant quitté la salle, c'est sous la présidence de Mme Christine ORAIN-GROVALET, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, que le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Vu la délibération du 7 juillet 2020 relative au compte de gestion 2019,

et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **ARRETE** comme suit le compte administratif 2019 de la commune :

- **Investissement** :

dépenses : 4 660 570,02 €

recettes : 1 671 750,85 €

- **Fonctionnement** :

dépenses : 12 237 766,13 €

recettes : 21 430 703,72 €

### **5) Affectation des résultats 2019**

Le besoin de financement en section investissement du budget commune est de 3 021 592,14 €. Le résultat d'exploitation au 31.12.2019 de 9 192 937,59 € permet de réaliser cet auto-financement que le conseil municipal **DECIDE** par vote à main levée, **à l'unanimité**.

### **6) Rapport de Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2019**

Le Conseil Municipal **PREND CONNAISSANCE** du rapport annuel sur les actions de développement social urbain menées en 2019 (pour un montant total de 826 849 €) en relation avec l'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale de 328 304 €.

### **7) Budget supplémentaire 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **ADOPTÉ** le budget supplémentaire 2020 de la Commune :

- **Investissement** :

Dépenses et recettes : 4 026 640,54 €

- **Fonctionnement** :

Dépenses et recettes : 6 179 430,45 €

### **8) Révisions Autorisations de Programme/Crédits de Paiement - BS 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** la révision des autorisations de programme - crédits de paiement.

### **9) Cessions d'office en perception - 2019**

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de l'état de cessions d'office de la perception pour les études et fonds de concours (644 173,59 € amortis).

### **10) Convention emploi avec le Stade Ploufragnais Roller Skating**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de verser à l'association Stade Ploufragnais Roller Skating une subvention annuelle de 10 000 € afin de participer à la prise en charge des coûts salariaux du poste d'éducateur sportif de l'association (1/3 du salaire dans la limite de 10 000 €) ;

- **AUTORISE** M. LE MAIRE ou son représentant à signer la convention à passer avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et le Stade Ploufragnais Roller Skating.

### **11) Programme de voirie 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **VALIDE** la proposition d'attribuer le marché relatif au programme de voirie 2020 à l'entreprise COLAS (22440 Ploufragan) pour un montant de 62 930,00 € HT ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce marché, ainsi que toutes les pièces afférentes, avec l'entreprise COLAS.

### **12) Marché à bons de commande voirie 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **VALIDE** la proposition d'attribuer le marché à bon de commandes (2020-2023) voirie et divers à l'entreprise COLAS (22440 Ploufragan) pour un montant minimum annuel de 30 000 € HT et un montant maximum annuel de 83 000 € HT ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce marché avec l'entreprise COLAS.

### **13) Marché de services de télécommunications**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de prendre les avenants de prolongation suivants relatifs au marché de services de télécommunications :

un avenant n°4 au lot n°1 (téléphonie fixe) pour une prolongation d'1 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2020

un avenant n°5 au lot n°3 (accès internet) pour une prolongation de 2 mois, soit jusqu'au 31 août 2020

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ces avenants.

#### **14) Convention réseaux avec SBAA pour la RD 45 – rue de la Grande Métairie**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de versement de fonds de concours avec Saint-Brieuc Armor Agglomération, relative à la réalisation de réseaux d'eau usée, d'eau pluviale et d'eau potable sur la RD45 rue de la Grande Métairie.

#### **15) Local commercial du 16 rue de la Mairie - Remise gracieuse de loyers pour tenir compte des effets de la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** la remise gracieuse des loyers à la SARL MARINE (Restaurant « Le Grain de Sel ») pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mai 2020 inclus.

#### **16) Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - abattement de 25% applicable au montant dû par chaque redevable pour tenir compte des effets de la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** un abattement de 25 % applicable au montant de la taxe locale sur la publicité extérieure due par chaque redevable (29 entreprises locales et 7 publicistes concernés) au titre de l'année 2020.

#### **17) Projet de lotissement rue de la Croix Fichet - Cession de terrains à la société VIABILIS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession des parcelles cadastrées section AP n° 146, 147, 150, 213 ainsi qu'une emprise de foncier non cadastré d'environ 220 m<sup>2</sup>, soit un ensemble foncier d'environ 4 211 m<sup>2</sup> à la société VIABILIS, au prix de 18€/ m<sup>2</sup>, hors frais de notaire ;

- **DESIGNE** Maître CHEVALIER, Notaire à Ploufragan, pour la rédaction de l'acte de vente ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **18) Régularisation foncière rue de la Pierre Blanche**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles situées rue de la Pierre Blanche cadastrées section A n° 2329 d'une superficie de 16 m<sup>2</sup> et A n° 2330 d'une superficie de 14 m<sup>2</sup> au prix de **un euro** ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **19) Commission Communale des Impôts Directs - Liste des membres proposés en qualité de commissaires**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ARRÊTE** la liste de 32 noms qui sera proposée à la Direction des Services Fiscaux pour la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs qui intervient en matière de fiscalité locale.

#### **20) Droits de stationnement des taxis – covid19 – gratuité**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer la gratuité des droits de stationnement des taxis pour une période de 2 mois correspondant à la durée de confinement liée à la crise sanitaire du covid-19 et au manque d'activité qui en a découlé, soit 20,20 € par emplacement concerné.

#### **21) Conventions d'objectifs et de financement avec la CAF (ALSH extrascolaire- ALSH périscolaire, ALSH accueil adolescents)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à conventionner avec la CAF dans le cadre des « conventions d'objectifs et de financement des ALSH périscolaire, extrascolaire et Accueil Adolescent » pour la période 2020-2023.

#### **22) Tarifs du service Jeunesse Education 2020/2021**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs enfance (2-12 ans) et jeunesse (12-17 ans) du service Jeunesse Education, à savoir :  
à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020 : la restauration, les activités périscolaires et de loisirs,  
à partir du 1<sup>er</sup> juin 2021 : les activités et séjours d'été,  
à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021 : les cartes adhésion CLJ et LEJ.

### **23) Convention avec l'ESAT les Mauriers pour la gestion du linge été 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** M. le Maire à conventionner avec l'ESAT « Les Mauriers » pour le ramassage, le lavage, le pliage et le retour du linge sur site durant l'été 2020 pour les besoins du service Jeunesse Education.

### **24) Tarifs 2020/2021 du centre culturel**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DECIDE de maintenir** les tarifs 2019/2020 pour les activités, spectacles et cafétéria/buvette du Centre culturel à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

- **CONFIRME** que le coût du matériel pédagogique sera facturé au prix coûtant (atelier arts plastiques).

### **25) Avoirs et remboursements des cotisations du troisième trimestre des activités d'enseignement du centre culturel municipal - période de pandémie Covid-19**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** d'appliquer les avoirs et les remboursements sur les cotisations du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019/2020, à savoir 20%, 50% ou 100% suivant les situations,

- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toute disposition pour assurer l'exécution de cette délibération.

### **26) Tarifs 2020/2021 de la médiathèque**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de maintenir les tarifs 2019/2020 pour les tarifs d'abonnement et autres tarifs (produits, documents perdus ou détériorés, vente aux particuliers des documents éliminés).

### **27) Modification du tableau des effectifs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **CREE** un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des ingénieurs ;

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs pour tenir compte des avancements de grades et promotions internes ;

- **ADOpte** le tableau des effectifs ainsi modifié à compter du 7 juillet 2020.

### **28) Adhésion au CNAS (adhésion différenciée entre la Ville et le CCAS)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DECIDE D'ADHERER** au CNAS pour les agents de la Ville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS qui sera renouvelée annuellement par tacite reconduction ;

- **DECIDE DE VERSER** au CNAS une cotisation correspondant au mode de calcul suivant : le nombre de bénéficiaires actifs et / ou retraités indiqués sur les listes X le montant forfaitaire de la cotisation par bénéficiaires actifs et / ou retraités ;

- **DESIGNE** M. Rémy MOULIN, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu pour représenter la Ville au sein du CNAS ;

- **PROCEDE** à la désignation, parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS, d'un délégué agent pour représenter la Ville : Mme Marie-Annick RICHE ;

- **DESIGNE** un correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS (Mme Marie-Annick RICHE), dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

### **29) Décisions municipales**

Le conseil municipal **PREND ACTE** des décisions municipales prises par M. le Maire dans le cadre de sa délégation de missions.

A PLOUFRAGAN, le 9 juillet 2020

LE MAIRE  
Rémy MOULIN